



Droit du travail apprenti majeur

Par Riva 66

Bonjour,

Un employeur peut il obliger son apprenti(majeur, 19 ans) a venir travailler le week end qui suis sa semaine d'école ?

Je m'explique: Ma petite fille est en contrat d'apprentissage en restauration, sa semaine de travail(du lundi au mercredi), jeudi (repos) est basée sur les horaires suivants, 10h 16h30(1er service), puis, 18h 23h30 (voir 01h30, en saison d'été). Le week end précédent sa semaine d'école , elle fini son travail le dimanche soir à horaires variant. De lundi au vendredi elle se rends au centre de formation(elle prends un bus tous les jours à 06h15 (pour l'aller) et son retour à la maison est vers 19h .Sa semaine d'école fini le vendredi à 17h , le samedi qui suit , elle reprend le travail. Elle a donc travailler 3 jour chez son employeur et suivie sa formation sur 5 jours, reprends le travail 5 jours de plus jusqu'au jeudi (jour de repos) , soit 13 jours travaillés sans aucun repos.

Par peur de perdre son travail , elle n'ose dire à son employeur que ce rythme l'épuise , chaque saison elle perds plus de dix kilos !! est ce normal ?